

GARANTIE LIMITÉE

Droits additionnels en vertu des lois de protection des consommateurs. En tant que consommateur, vous pourriez jouir de droits particuliers (légaux) qui viennent s'ajouter aux droits stipulés dans la présente garantie limitée (comme les droits des consommateurs du pays dans lequel VOUS vivez) (les « **droits des consommateurs** »). La présente garantie limitée établit certaines situations dans lesquelles BlackBerry est tenue ou non de remédier aux problèmes rencontrés par un appareil BlackBerry. La présente garantie limitée ne limite ni n'exclut les droits des consommateurs auxquels vous pouvez prétendre concernant un appareil BlackBerry.

Couverture de la garantie du fabricant. La présente garantie limitée du fabricant définit les responsabilités de BlackBerry Limited et ses sociétés affiliées (« **BlackBerry** ») concernant les appareils de marque BlackBerry et les accessoires fabriqués par ou au nom de BlackBerry (les « appareils **BlackBerry** »). BlackBerry garantit à l'utilisateur final original d'un nouvel appareil BlackBerry (« **vous** ») que l'appareil BlackBerry est exempt de défauts de matériel et de fabrication, sous réserve d'une utilisation normale, pour une période commençant à la date d'achat originale et se terminant à la période indiquée pour chaque type d'appareil BlackBerry applicable (la « **période de garantie** »). Vous ne pouvez pas transférer la présente garantie limitée.

(i) Pour un téléphone intelligent BlackBerry portatif, la période de garantie est d'un (1) an. Veuillez communiquer avec le détaillant auprès duquel vous avez acheté l'appareil BlackBerry; celui-ci vous indiquera comment obtenir de l'aide concernant votre appareil BlackBerry.

(i) Pour un téléphone intelligent BlackBerry Porsche Design, la période de garantie est de deux (2) ans. Veuillez communiquer avec un représentant BlackBerry. Les coordonnées de la garantie se trouvent à l'adresse www.blackberry.com/gettingstarted.

(i) Pour une tablette BlackBerry, la période de garantie est d'un (1) an. Veuillez communiquer avec un représentant BlackBerry. Les coordonnées de la garantie se trouvent à l'adresse www.blackberry.com/playbookwarranty.

(iv) Pour les accessoires BlackBerry qui comprennent des composants matériels et logiciels (par exemple : les appareils Bluetooth, les lecteurs de cartes à puce et les haut-parleurs à monter sur le pare-soleil), la période de garantie est d'un (1) an. Veuillez communiquer avec le détaillant auprès duquel vous avez acheté l'appareil BlackBerry.

Des exceptions à la garantie limitée pour certains modèles d'appareils BlackBerry, ou certains pays, peuvent s'appliquer. Reportez-vous à l'annexe 1 de cette présente garantie. Concernant les appareils BlackBerry remis à neuf par ou au nom de BlackBerry, la période de garantie restante (le cas échéant) s'appliquera à l'appareil BlackBerry ainsi remis à neuf.

Pendant la période de garantie, si BlackBerry détermine que l'appareil BlackBerry présente un défaut couvert par la présente garantie limitée, BlackBerry pourra, à son entière discrétion :

- (i) réparer la partie défectueuse de l'appareil BlackBerry à ses propres frais, à l'aide de pièces neuves ou remises à neuf;
- (ii) remplacer l'appareil BlackBerry défectueux par un nouvel appareil comparable ou remis à neuf, à ses propres frais; ou
- (iii) si BlackBerry n'est pas en mesure de réparer ou remplacer l'appareil BlackBerry tel que cela est indiqué aux points (i) et (ii), vous rembourser le prix d'achat net que vous avez payé pour l'appareil BlackBerry.

Si l'appareil BlackBerry est réparé ou remplacé par ou au nom de BlackBerry durant la période de garantie, sa période de garantie pour l'appareil BlackBerry réparé ou remplacé expirera à la date originale (sauf là où la loi oblige expressément BlackBerry de vous fournir une période de garantie plus longue pour l'appareil BlackBerry réparé ou remplacé). Tout service de garantie ou d'assistance fourni par ou au nom de BlackBerry en vertu de la présente garantie limitée est subordonné à la restitution de votre appareil BlackBerry à un fournisseur BlackBerry agréé (tel que cela est stipulé dans la rubrique « Comment retourner votre appareil BlackBerry » ci-dessous). Lorsque vous retournez votre appareil BlackBerry au titre de la présente garantie limitée et que vous recevez un appareil BlackBerry de remplacement, l'article que vous retournez devient la propriété de BlackBerry et l'article de remplacement devient votre propriété. Lorsqu'un remboursement est effectué en vertu de la présente garantie limitée, vous devez retourner l'appareil BlackBerry à BlackBerry, et l'appareil BlackBerry ainsi restitué devient la propriété de BlackBerry.

Exclusions et limites de garantie. La présente garantie limitée ne s'applique pas (tel que déterminé par BlackBerry) :

- (i) aux pièces consommables d'un appareil BlackBerry telles que les piles et les revêtements de protection conçus pour s'user au fil du temps à moins que le dommage n'ait été causé par un défaut de matériau ou de fabrication;
 - (ii) à l'usure normale de l'appareil BlackBerry;
 - (iii) dans le cas où l'appareil BlackBerry est ouvert, modifié ou réparé par une personne non autorisée par BlackBerry;
 - (iv) dans le cas où le numéro de série, le numéro IEM/IMEI ou d'autres identifiants de l'appareil BlackBerry ont été oblitérés ou supprimés;
 - (v) aux appareils BlackBerry dont les dommages, défauts ou dysfonctionnements résultent :
 - (a) d'un mauvais usage, de l'humidité ou de l'effet de liquides, de la proximité ou de l'exposition à la chaleur, d'un accident, d'un usage abusif, d'une négligence ou d'une utilisation illicite;
- de l'utilisation de l'appareil BlackBerry en association avec des accessoires, produits, services, logiciels, applications ou équipements connexes ou périphériques non expressément agréés ou fournis par BlackBerry pour être utilisés avec votre modèle particulier d'appareil BlackBerry;

(c) de tout événement non imputable à l'appareil BlackBerry lui-même; ou

(d) d'un fonctionnement ou d'une utilisation de l'appareil BlackBerry en contradiction avec le guide d'installation applicable ou la documentation standard fournie à l'utilisateur et préparée par BlackBerry, y compris toute instruction de sécurité et de fonctionnement accessible sur le site <http://docs.blackberry.com>, ou l'entente en matière de licences de solutions BlackBerry, accessible à l'adresse <http://us.blackberry.com/legal/bbsla.jsp>;

(vi) aux dommages subis par la surface de l'appareil BlackBerry, y compris, mais sans s'y limiter, les fissures, les bosses et les éraflures;

(vii) à tout équipement, tablette ou autre matériel autre que l'appareil BlackBerry, tel que cela est défini dans la présente garantie limitée; par exemple, la garantie ne couvre pas une carte SIM que vous auriez vous-même achetée, ou tout autre produit qui n'est pas de marque BlackBerry et fabriqués par ou au nom de BlackBerry; ou

(viii) si vous n'êtes pas en mesure de fournir la preuve d'achat qui montre que vous êtes l'acheteur original de l'appareil BlackBerry, ainsi que la date et le lieu de l'achat.

La présente garantie est limitée au matériel de l'appareil BlackBerry et ne couvre pas les logiciels livrés, préchargés ou distribués par BlackBerry ou un tiers, même si ces logiciels sont compris ou vendus avec l'appareil BlackBerry ou mis à la disposition de l'appareil BlackBerry ultérieurement. Les accords de licence de logiciels s'appliquent à votre utilisation des logiciels associés à l'appareil BlackBerry. La licence de logiciel relative au logiciel propriétaire de BlackBerry fourni avec l'appareil BlackBerry est décrite dans l'accord de licence de logiciel BlackBerry applicable.

Sauvegarder vos données. Vous devez sauvegarder les données, logiciels et applications relatifs à votre appareil BlackBerry régulièrement afin de les préserver d'éventuels problèmes de fonctionnement, y compris avant toute restitution d'un appareil BlackBerry. La sauvegarde des données relève de votre responsabilité et non de celle de BlackBerry, du détaillant auprès duquel vous avez acheté l'appareil BlackBerry, ou des fournisseurs de service qui vous fournissent les services, réparations ou remplacements d'un appareil BlackBerry, y compris, mais sans s'y limiter, en cas de perte de données ou de dommages résultant de l'utilisation de logiciels de synchronisation. VEUILLEZ RETIRER TOUS LES PÉRIPHÉRIQUES OU DISPOSITIFS DE STOCKAGE AINSI QUE TOUTES LES DONNÉES PERSONNELLES OU CONFIDENTIELLES DE VOTRE APPAREIL BLACKBERRY AVANT DE LE RETOURNER. AU COURS DE L'ENTRETIEN, DE LA RÉPARATION OU DU REMPLACEMENT, IL SE PEUT QUE LE CONTENU DE VOTRE APPAREIL BLACKBERRY SOIT EFFACÉ OU REFORMATÉ/RECONFIGURÉ COMME LORS DE L'ACHAT DE L'APPAREIL (COMPTE TENU DES MISES À JOUR ET DES NOUVELLES VERSIONS DE LOGICIELS SOUMISES À L'ACCORD DE LICENCE DE LOGICIEL DE LA SOLUTION BLACKBERRY), ET QUE DES PÉRIPHÉRIQUES OU DE LA MÉMOIRE SOIENT SUPPRIMÉS ET NE VOUS SOIENT PAS RESTITUÉS. Pour plus de clarté, la présente garantie limitée ne couvre pas la sauvegarde, la récupération ou la réinstallation de vos données, logiciels ou applications sur l'appareil BlackBerry.

Comment retourner votre appareil BlackBerry. La présente garantie limitée vous est fournie par BlackBerry Limited. Afin de déterminer si votre appareil BlackBerry nécessite un service dans le cadre de la garantie, et pour recevoir les instructions concernant la manière de retourner votre appareil BlackBerry, veuillez consulter les détails correspondant à chaque appareil BlackBerry fournies dans le tableau de la rubrique Couverture de la garantie du fabricant ci-dessus.

Lorsque vous communiquez avec BlackBerry ou avec un fournisseur de service BlackBerry agréé par téléphone, il se peut que des frais s'appliquent. Il se peut qu'on vous demande de nous aider à diagnostiquer le problème présenté par votre appareil BlackBerry ou de nous fournir la preuve d'achat indiquant que vous êtes l'acheteur original de l'appareil BlackBerry ainsi que la date et le lieu de l'achat original. Les options de garantie de service, les délais de réponses et les frais (le cas échéant) diffèrent en fonction des pays. **SI VOTRE APPAREIL BLACKBERRY EST RETOURNÉ PENDANT LA PÉRIODE DE GARANTIE MAIS QU'IL N'EST PAS COUVERT EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, CERTAINS FRAIS ET CONDITIONS SONT SUSCEPTIBLES DE S'APPLIQUER POUR LA RÉPARATION OU LES DÉMARCHES ENTREPRISES.** SI VOUS NE VIVEZ PAS DANS LE PAYS OÙ L'APPAREIL BLACKBERRY VOUS A ÉTÉ VENDU :

- (A) IL SE PEUT QUE LA GARANTIE DE RÉPARATION OU DE SERVICE NE SOIT PAS POSSIBLE;
- (B) ON PEUT VOUS DEMANDER DE CONSENTIR À CERTAINES CONDITIONS OU DE PAYER CERTAINS FRAIS (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, DES FRAIS D'EXPÉDITION ET DE MANUTENTION) ET
- (C) LA GARANTIE DE RÉPARATION ET DE SERVICE, SI CELLE-CI EST ENVISAGEABLE, EST SUSCEPTIBLE DE S'APPLIQUER DANS DES DÉLAIS PLUS LONGS QUE LES DÉLAIS HABITUELS.

Recours exclusifs. SAUF SI LA LOI L'INTERDIT FORMELLEMENT À BLACKBERRY (NOTAMMENT, SI VOUS DISEZ DE DROITS DE CONSOMMATEUR EN SUS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE) DE LIMITER OU D'EXCLURE VOS RECOURS CONCERNANT VOTRE APPAREIL BLACKBERRY, LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE DÉFINIT VOS RECOURS EXCLUSIFS RELATIFS À VOTRE APPAREIL BLACKBERRY; ET TOUTE AUTRE GARANTIE, CONDITIONS OU REPRÉSENTATIONS DE TOUTE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER EST PAR LA PRÉSENTE DÉCLARÉE NULLE ET N'AYANT AUCUN EFFET.

Limitation de responsabilité. SAUF SI LA LOI L'INTERDIT FORMELLEMENT À BLACKBERRY (NOTAMMENT, SI VOUS DISEZ DE DROITS DE CONSOMMATEUR EN SUS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE) OU SI UN PAYS, UN ÉTAT OU UNE PROVINCE OÙ VOUS VIVEZ N'AUTORISE PAS LES EXCLUSIONS OU LES LIMITATIONS AUX DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, EN AUCUN CAS BLACKBERRY OU TOUTE PERSONNE AGISSANT EN SON NOM OU AVEC ELLE (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, QUI PARTICIPE À LA FABRICATION, LA DISTRIBUTION, LA VENTE, LA RÉPARATION ET LE RETOUR DE L'APPAREIL BLACKBERRY) NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE EN CAS DE DOMMAGE OU DE PERTE INDIRECT,

ACCESSOIRE, SPÉCIAL OU CONSÉCUTIF DE TOUTE SORTE (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES EN CAS DE PERTE DE PROFIT, D'INTERRUPTION D'ACTIVITÉS OU DE CORRUPTION D'INFORMATION (Y COMPRIS DE DONNÉES) OU TOUTE AUTRE PERTE PÉCUNIAIRE) RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER L'APPAREIL BLACKBERRY, MÊME SI BLACKBERRY OU UNE AUTRE PERSONNE AGISSANT EN SON OU AVEC CELLE-CI A ÉTÉ AVERTIE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. CETTE LIMITATION VISE À S'APPLIQUER ET S'APPLIQUE QUE LESDITS DOMMAGES FASSENT L'OBJET D'UNE RÉCLAMATION, QU'ILS SOIENT ÉVALUÉS OU QU'ILS DONNENT LIEU À UNE PROCÉDURE OU À UNE ACTION EN RESPONSABILITÉ DÉLICTUELLE OU CONTRACTUELLE, OU RELATIVEMENT À LA GARANTIE OU À TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE OU NON. LA RESPONSABILITÉ DE BLACKBERRY ET DE QUICONQUE AGIT EN SON NOM OU EN ASSOCIATION AVEC BLACKBERRY ENVERS VOUS CONCERNANT UNE PERTE OU UN DOMMAGE RELEVANT DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE SAURAIT EXCÉDER AU TOTAL LE PRIX D'ACHAT NET QUE VOUS AVEZ ACQUITTÉ POUR L'APPAREIL BLACKBERRY OU LE COÛT DE REMPLACEMENT DE L'APPAREIL BLACKBERRY EN QUESTION, SELON LE MONTANT LE PLUS ÉLEVÉ. Ce qui précède ne saurait en aucune manière restreindre la responsabilité en cas de décès ou de blessure corporelle, ou la responsabilité légale en cas d'acte intentionnel, de négligence grave ou d'omission.

Loi applicable. LES LOIS DU PAYS, DE L'ÉTAT, DE LA PROVINCE OU DE LA JURIDICTION ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT PARAGRAPHE RÉGIRONT :

(A) LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE AINSI QUE TOUTE INTERPRÉTATION OU VIOLATION DE CELLE-CI, AINSI QUE TOUTE QUESTION CONCERNANT SA VALIDITÉ, ET

(B) TOUTE RÉCLAMATION, DISPUTE OU CONTROVERSE (SOUS FORME CONTRACTUELLE, DÉLICTUELLE OU AUTRE, QU'ELLE SOIT PRÉEXISTANTE, PRÉSENTE OU FUTURE, Y COMPRIS LES RÉCLAMATIONS D'ORDRE JURIDIQUE ET ÉQUITABLE) ENTRE VOUS ET BLACKBERRY. EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.

LES LOIS APPLICABLES DU PAYS, TEL QUE CELA EST ÉTABLI DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS, S'APPLIQUERONT EN FONCTION DU LIEU OÙ VOUS ÊTES DOMICILIÉ ET EXCLUENT TOUT TEXTE DE LOI CONCERNANT LES CONFLITS DE LOIS.

RÉSOLUTION ET ARBITRAGE DES LITIGES. TOUT DÉSACCORD OU LITIGE RÉSULTANT DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE DEVRA ÊTRE RÉSOLU PAR ARBITRAGE FINITIF ET EXÉCUTOIRE CONFORMÉMENT AUX RÈGLES D'ARBITRAGE ÉNONCÉES DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS EN FONCTION DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE : (I) L'ARBITRAGE SE DÉROULERA SUR LE LIEU DE L'ARBITRAGE ET L'ARBITRAGE SE FERA EN ANGLAIS; (II) LE NOMBRE D'ARBITRES SERA D'UN (1) ET (III) L'ARBITRE SERA NOMMÉ EN FONCTION DESDITES RÈGLES D'ARBITRAGE. TOUTES LES QUESTIONS LIÉES À UN ARBITRAGE RELATIF À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE SERONT TENUES DANS LA PLUS STRICTE CONFIDENTIALITÉ DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. LES ÉVENTUELS LITIGES ENTRE LES PARTIES, OU IMPLIQUANT UNE AUTRE

PERSONNE QUE VOUS, NE POURRONT ÊTRE RASSEMBLÉS OU COMBINÉS SANS L'ACCORD PRÉALABLE ÉCRIT DE BLACKBERRY.

Si vous résidez en Europe, dans le Moyen-Orient ou en Afrique, la présente garantie limitée est régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, et vous consentez à ce que tout arbitrage soit effectué à Londres, en Angleterre, conformément aux règles du Tribunal international d'arbitrage de Londres. Si vous résidez en Asie, la présente garantie limitée est régie par les lois de l'État de New York, et vous consentez à ce que tout arbitrage soit effectué à New York, aux États-Unis, conformément aux règles du Tribunal international d'arbitrage de Londres. Si vous résidez en Amérique du Nord ou en Amérique du Sud, la présente garantie limitée est régie par les lois de l'État de New York, et vous consentez à ce que tout arbitrage soit effectué à New York, aux États-Unis, conformément aux règles d'arbitrage commercial de l'Association américaine d'arbitrage.

Confidentialité. Les données relatives au client reçues par BlackBerry seront utilisées, traitées, transmises et divulguées conformément à la politique de confidentialité de BlackBerry (accessible à l'adresse <http://www.blackberry.com/legal/privacy.shtml>) afin d'effectuer les services de la garantie décrits dans la présente garantie limitée. Cela peut signifier que nous obtenons vos données et l'appareil BlackBerry de fournisseurs de service, de détaillants, de revendeurs et de distributeurs participant dans la chaîne de possession de l'appareil BlackBerry pour lequel les services de la garantie sont réalisés, et que nous transférons ces données et l'appareil BlackBerry à des filiales et des sociétés affiliées de BlackBerry ou à des fournisseurs de services de BlackBerry.

Divers. En cas de conflit entre la présente garantie limitée et toute autre garantie qui vous est fournie, y compris, notamment, dans l'emballage de l'appareil BlackBerry, les dispositions de la présente garantie limitée seront appliquées par BlackBerry dans la mesure où elles n'entrent pas en conflit. Si une des conditions, dispositions ou un des paragraphes de la présente garantie limitée était réputé(e) nul(le), illégal(e) ou inexécutable, la validité ou le caractère exécutoire des autres conditions, dispositions et paragraphes de la présente garantie limitée n'en seraient pas touchées.